

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour
l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération
particulière**

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

05 JAN. 2022

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

*Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en
qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 fixant la liste des établissements d'enseignement
français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Madame Laurence LEYENDECKER en qualité de
cheffe d'établissement du Lycée Jean Mermoz de Buenos Aires à compter du 1^{er} août
2020,*

Décide :

Article 1er : Madame LEYENDECKER est autorisée à signer le marché de
gardiennage avec la société SIE représentée par Juan Pablo TORO pour une durée
de deux ans. Le montant final de ce contrat dépendra de revalorisations salariales à
venir et peut être évalué à 40 092 624 pesos en considérant une inflation à 50% sur la
deuxième année (354 418 euros).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de
l'établissement et sur son site web.

Olivier BROCHET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr